

INFORMATION A LA PRESSE
11.07.2022

Le Conseil d'administration de la Caisse nationale de santé s'est réuni le 6 juillet 2022 pour statuer sur le décompte 2021 de l'assurance maladie-maternité (AMM). Le décompte dans son intégralité est disponible sur le site www.cns.lu et se présente dans une nouvelle version plus moderne, structurée et accessible au lecteur.

Un déficit plus prononcé en 2021 qu'en 2020

Le système de l'AMM du Grand-Duché de Luxembourg couvre une population protégée d'approximativement 915.000 personnes en 2021 constituée pour deux tiers de la population protégée résidente et pour un tiers de la population protégée non-résidente. Les sources de financement proviennent pour à peu près de 98% de cotisations payées par les assurés actifs et pensionnés, les employeurs et l'Etat. Au niveau des dépenses, environ 83% sont liées aux soins de santé (prestations en nature) et 13% aux indemnités de maladie et de maternité (prestations en espèces).

Avec un solde négatif de 12,4 millions EUR en 2020, une deuxième année déficitaire s'affiche en 2021. En effet, les recettes de l'AMM s'élèvent à 3.577 millions et les dépenses à 3.631 millions d'euros. Par conséquent, les dépenses dépassent les recettes courantes de 55 millions d'euros, ce qui engendre une baisse de la réserve globale qui s'élève à 904 millions d'euros, soit 24,9% du montant annuel des dépenses courantes. Il y a lieu de noter que la réserve globale se compose de la réserve minimale légale de 364 millions d'euros et de l'excédent cumulé de 540 millions d'euros. Ainsi, l'équilibre financier prévu par la loi reste atteint pour l'année 2021.

Un exercice comptable fortement marqué par la pandémie

Des dépenses non-négligeables liées à la COVID-19 continuent à contribuer au solde négatif des opérations courantes. Il s'agit notamment de frais en relation avec les tests PCR, de forfaits mis en place pour certains prestataires de soins, d'une augmentation des dispenses pour femmes enceintes, etc. Ces dépenses ne sont que partiellement compensées par une diminution de certaines dépenses de santé liée à la COVID-19 et par une situation économique plus positive que prévue. A noter que l'Etat prend en charge les dépenses préfinancées par l'AMM et dépassant son objet, notamment le congé pour raisons familiales extraordinaire pour lequel le décompte définitif se fera à un moment ultérieur. Il est cependant important de noter que même sans les effets exceptionnels de la COVID-19, une accélération des dépenses est réelle et liée à plusieurs facteurs structurels engendrant une croissance des prestations supérieure à la croissance de l'assiette cotisable (et donc des revenus professionnels soumis à cotisation).

La prudence est de mise quant à l'évolution future des dépenses

INFORMATION A LA PRESSE
11.07.2022

Les réserves financières accumulées dans le passé et les bonnes performances économiques du pays ont certainement contribué à ce que le système de santé luxembourgeois puisse faire face aux dépenses de la pandémie, en plus de sa réactivité et de la bonne coopération entre les acteurs-clés du système. Fin 2021, après deux années de pandémie, la réserve reste élevée. La population continue à bénéficier d'un panier de soins étendu avec un reste à charge étant le deuxième plus bas de l'UE¹ après la France.

Or, depuis 2018, l'AMM affiche en continu une croissance plus importante des dépenses que des recettes. La crise sanitaire y a contribué, mais elle n'était que l'accélérateur d'un mouvement plus structurel qui a démarré bien avant la pandémie et qui a généré une situation de déficit récurrent. L'année 2021 s'intègre dans cette tendance.

Il devient ainsi impératif de contenir l'évolution des dépenses qui ne doivent pas croître plus vite que les recettes. Ce n'est que par ce biais que la soutenabilité du système de santé pourra être assuré afin de garantir un système efficace et efficient ainsi que l'accès à des soins de qualité et ceci dans un contexte économique de plus en plus incertain.

¹ OECD / European Observatory on Health Systems and Policies: State of Health in the EU / Luxembourg 2021